

Les Notes de la C2A

Lutte contre la faim et les effets du changement climatique : attention aux fausses solutions !

Numéro 21 - décembre 2014

La lutte contre la faim et la malnutrition ne peut se penser aujourd'hui sans prendre en considération les impacts négatifs additionnels dus au changement climatique. De la même manière, toute initiative portée au nom du climat doit prendre en compte les impacts positifs et négatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des plus vulnérables. Cette nécessaire cohérence des politiques, et des mécanismes et financements dédiés, est déterminante. Pourtant, ces dernières années, un certain nombre de « fausses solutions » ont émergé, impactant négativement la sécurité alimentaire des populations locales et sans contribuer pour autant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des effets du changement climatique. Malgré les alertes des mouvements sociaux et de la société civile, les Etats ne semblent hélas pas tirer les leçons de leurs erreurs et modifier leurs pratiques en conséquence.

Sécurité alimentaire et changement climatique : deux sujets assurément liés

L'agriculture doit faire face à une double réalité :

- Le secteur agricole est particulièrement vulnérable aux variations climatiques. Retard des précipitations, sécheresses ou inondations qui risquent de s'accroître en intensité et en fréquence, ont des effets dévastateurs pour les petits agriculteurs, mettant en péril leur production, l'économie des ménages et le droit à l'alimentation des populations locales.

Ces événements climatiques ont également un impact direct sur les prix des matières premières agricoles au niveau international, comme la sécheresse survenue aux Etats-Unis en 2012 l'a démontré. Cet épisode a entraîné une progression de plus de 50 % des cours du blé et du maïs à la bourse de Chicago en quelques semaines. Cette flambée des prix des denrées alimentaires touche d'autant plus les populations les plus démunies – et les urbains notamment- qui consacrent jusqu'à 75 % de leur revenu à l'alimentation.

- Le secteur agricole est également un important émetteur de gaz à effet de serre (GES). Si

l'agriculture est annoncée comme responsable d'environ 14 % des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine, l'ensemble des facteurs qui y sont rattachés porte son impact à 22 % voire 27 % selon les estimations¹. La déforestation, destinée à rendre disponibles de nouvelles terres pour la production agricole entraîne une libération du carbone. Les productions industrielles à grande échelle, sont par ailleurs fortement émettrices du fait de l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais. Enfin, au-delà de la production, la transformation puis le transport des marchandises contribuent également aux émissions GES du secteur.

Les systèmes alimentaires ne parviennent pas à subvenir aux besoins de tous aujourd'hui, plus de 800 millions de personnes souffrant de la faim dans le monde (FAO- SOFI 2014). Et selon certaines analyses, d'ici 2080, ce sont 600 millions de personnes supplémentaires qui pourraient souffrir d'insécurité alimentaire sous l'effet du changement climatique². Climat et sécurité alimentaire et nutritionnelle ne peuvent donc plus être dissociés. 🌱

¹ Voir notamment : Rapport du HLPE, sécurité alimentaire et changement climatique – juillet 2012 - Rapport de la CIDSE, Agriculture et changement climatique : du problème à la solution – octobre 2012

² Estimation du PNUD reprise par la FAO

Fausse solution 1

Quand le développement des énergies renouvelables dans les transports nuit à l'environnement et au droit à l'alimentation

Depuis le milieu des années 2000, plusieurs pays ont adopté des politiques d'incorporation d'agrocarburants industriels dans les transports, en particulier les Etats Unis et les membres de l'Union Européenne. Produits à petite échelle pour l'auto-consommation, les agrocarburants paysans pourraient constituer une bonne solution, permettant de renforcer l'indépendance énergétique des petits producteurs. Cependant, les législations américaines et européennes, se fixant des objectifs d'incorporation d'agrocarburants à hauteur de 10 ou 20 % dans les transports, ont poussé le développement des monocultures intensives à vocation exportatrice (canne à sucre, palmier à huile, soja, jatropha etc.) dans les pays du Sud.

Ce schéma de production basé sur de grandes surfaces ne bénéficie pas aux populations locales. Les cultures d'agrocarburants viennent concurrencer les agricultures familiales et les cultures vivrières, entraînent l'accaparement de terres fertiles et de ressources en eau, des déplacements de populations, et accentuent la dégradation des ressources naturelles (pollutions, déforestation). On peut donc considérer que la production d'agrocarburants industriels porte atteinte aux droits humains au premier rang desquels le droit à l'alimentation. De plus, ces nouveaux marchés en détournant une partie de la production à des fins énergétiques, déséquilibrent l'offre et la demande alimentaire, ce qui accentue la spéculation et participe de la hausse des prix agricoles et alimentaires. Par exemple, 40 % de la production américaine de maïs a été détournée de son usage alimentaire en 2010 vers les

agrocarburants.

Ce bilan est largement partagé par de nombreux acteurs. Dès 2011, plusieurs agences internationales dont la FAO, l'OCDE et la Banque Mondiale insistaient sur la corrélation entre les épisodes de pics des prix alimentaires et les politiques d'agrocarburants³. Encore plus récemment, en mars 2014⁴, les experts du GIEC ont souligné l'impact négatif des agrocarburants sur l'environnement et sur la hausse des prix agricoles et, donc sur la sécurité alimentaire. Une nouvelle prise de parole forte sur les risques liés à ces politiques d'incorporation et qui témoigne du consensus: il est grand temps que cela se traduise par des engagements politiques clairs pour mettre fin au développement des agrocarburants industriels et aux objectifs obligatoires d'incorporation. ➡

Fausse solution 2

Quand la lutte contre la déforestation se traduit par l'accaparement et la privatisation des terres et des ressources

On estime aujourd'hui que 10 % des émissions de GES sont dues à la déforestation. D'où l'inclusion de la déforestation, dès le début des années 2000, dans les négociations internationales avec la mise en place du mécanisme REDD +. Ce mécanisme est destiné à encourager les efforts des pays en matière de réduction de la déforestation, en mettant en place un mécanisme de compensation financière.

Ce mécanisme a fait l'objet de questionnements sur son architecture (problèmes de gouvernance toujours pas résolus) comme sur sa performance réelle (préserver la forêt là-bas pour émettre ici). ➡



Plantation de palmiers en Malaisie - Kim Pin Tan © 123RF

³ Rapport des organisations internationales à l'attention du G20 sur la volatilité des prix agricoles – Banque Mondiale, OCDE, OMC, FAO, PAM, CNUCED, FIDA, FMI - 2011

⁴ Rapport du GIEC « impacts, adaptation et vulnérabilité » – mars 2014

Il suscite également une forte incertitude concernant la demande en crédits carbone puisqu'aucun mécanisme obligatoire n'est en place à l'heure actuelle, couplée à la difficulté pour les petits producteurs et opérateurs locaux d'y avoir accès. Par ailleurs, certains projets REDD + ont également des impacts négatifs pour les populations locales et leur sécurité alimentaire. En effet, en privatisant certaines zones forestières destinées à être protégées, ces projets peuvent se traduire par des accaparements de terres, excluant les populations vivant sur le territoire. Des communautés locales, des populations autochtones se retrouvent ainsi privées du seul espace leur permettant d'assurer leur alimentation : la forêt.

Et au-delà de cette privatisation d'espaces nécessaires aux populations pour leur alimentation,

certains projets sont bien loin de répondre aux enjeux de réduction de la déforestation et des émissions de gaz à effet de serre. En effet, compte tenu d'une définition de la forêt trop large dans certains pays, des plantations industrielles cherchent à bénéficier de ce label. Comment justifier qu'une monoculture à grande échelle d'eucalyptus, de palmier à huile ou de bananier reçoive des compensations financières au nom de REDD + quand il a fallu tout d'abord déforester pour installer ces plantations? Par ailleurs, ce type de plantation se fait à très large échelle, de manière industrielle à grand renfort de pesticides et d'engrais industriels dont les impacts négatifs sur l'environnement sont plus que reconnus. A minima, les critères autour des mécanismes REDD + doivent donc être renforcés pour s'assurer qu'ils ne nuisent pas à la lutte contre la faim et les changements climatiques. 🌱

Diego Cardona – CENSAT Colombie: « Ce tour de passe-passe a eu pour conséquence de faire rentrer la nature dans le système de valeur du commerce international »⁵

« Les REDD + sont une approche purement économique. On finance la préservation d'une forêt en Colombie, ou au Pérou, parce que cela coûte moins cher aux acteurs économiques du Nord que d'investir chez eux pour réduire les émissions de CO2. Ce tour de passe-passe a eu pour conséquence de faire rentrer la nature dans le système de valeur du commerce international.

« Qu'en est-il des impacts sociaux, sur le terrain? Les populations n'ont plus le droit d'entrer sur un territoire qui leur assurait subsistance et revenus, par la chasse, la cueillette, le défrichement agricole ou l'exploitation du bois. On fait valoir que ces opérations dont l'objet de contrats en bon et du forme. Mais les documents procurés – au Pérou, en Equateur ou au Brésil – sont rédigés dans une langue technique et juridique [...]. Parfois même ils ne sont qu'en anglais ou français! Ils violent les conventions internationales qui stipulent que les populations doivent manifester un accord éclairé. Comment un chef de village amazonien serait-il en mesure de maîtriser un document de 130 pages écrit dans une langue qu'il ne connaît pas?

« Au Pérou, nous avons enquêté sur une opération de compensation qui met des populations dans une situation impossible: leurs maisons se retrouvent de fait incluses dans le périmètre mis sous cloche. Elles sont menacées d'une expulsion voire d'emprisonnement. Voilà un peuple indigène qui n'a plus le droit de pratiquer l'agriculture, de tailler des chemins, de construire des maisons, de chasser, d'élever un enclos pour l'élevage, de couper un arbre pour y creuser une pirogue... »

Fausse solution 3

Quand tous les modèles agricoles deviennent « climato-intelligents », même les plus nuisibles à la sécurité alimentaire et l'environnement

La « Climate-Smart Agriculture » est un concept promu à l'origine par la FAO. Il se compose des trois

pilliers: augmentation durable de la productivité et des revenus agricoles; renforcement de la résilience au changement climatique; réduction des émissions où cela est possible. En septembre 2014, à l'occasion du Sommet de Ban Ki Moon dédié au Climat, l'Alliance internationale pour l'agriculture climato-intelligente a été lancée. ▶

Aujourd'hui, 17 pays dont la France, les Etats-Unis, le Niger et plus de 30 structures (associations, entreprises, recherches...) en font partie.

Pourtant, une grande majorité des organisations de la société civile ont fermement manifesté leurs doutes sur cette Alliance en s'appuyant sur l'analyse du document-cadre de cette initiative⁶. Trois critiques majeures sont faites :

- le périmètre des pratiques promues n'est délimité par aucun critère d'exclusion ni normes sociales ou environnementales (laissant libre court au développement d'OGM ou à des pratiques intensives en pesticide, d'autant plus quand les

premiers acteurs privés impliqués sont ceux de ces secteurs, à savoir YARA, Monsanto, Walmart ou Mac Donalds). La référence aux Droits de l'Homme est lacunaire malgré une mention succincte du droit à l'alimentation.

- les besoins prioritaires des différents modèles agricoles ne sont pas clairement identifiés : adaptation pour les agricultures familiales ou atténuation pour l'agriculture industrielle ?

- la gouvernance de l'Alliance et les liens avec la CCNUCC⁷ et le comité de la sécurité alimentaire mondial sont flous au risque de générer compétition et confusion quant au rôle et objectif de chaque espace. ➡

De Vraies Solutions existent !

Faiblement émettrices en gaz à effet de serre mais particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique, les agricultures familiales au Sud et les pratiques agroécologiques doivent constituer une priorité compte tenu de leur rôle fondamental sur la sécurité alimentaire locale et la nutrition, l'aménagement du territoire, la gestion des ressources, la création d'emplois et la stabilité sociale. Si les paysans ont toujours dû et su développer des stratégies pour faire face aux aléas climatiques et répondre à des conditions de production difficiles, l'ampleur et la rapidité du changement climatique imposent un vrai soutien pour innover et investir davantage dans des modèles d'agriculture plus résilients destinés, en premier lieu à nourrir les femmes et les hommes.

⁶ Alliance Globale pour la Climate Smart Agriculture : les nouveaux habits de l'Empereur ? CIDSE, octobre 2014

⁷ Conférence Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique

Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer collectif de ses membres, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail. Ainsi, la Commission Agriculture et Alimentation (C2A) regroupe 20 ONG de solidarité internationale qui agissent pour la réalisation du droit à l'alimentation et un soutien renforcé à l'agriculture familiale dans les politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale : 4D, ACF, aGter, Artisans du Monde, AVSF, Cari, CCFD-Terre Solidaire, CFSI, CIDR, Crid, Gret, Inter Aide, Iram, Oxfam France, Peuples Solidaires-ActionAid France, Réseau Foi et Justice Europe, Secours Catholique, Secours Islamique, Union Nationale des Maisons Familiales Rurales, et une organisation invitée : Inter-réseaux.

L'objectif de la commission consiste à coordonner les travaux réalisés par ses participants et faciliter la concertation entre ses membres dans leur travail de plaidoyer auprès des acteurs sociaux et des décideurs politiques internationaux. Les membres de la Commission s'accordent sur les représentations assurées au nom de Coordination SUD en un ensemble de lieux (Concord au niveau européen, FAO, OMC, Cnuced), et y échangent des informations sur les enjeux internationaux en cours. La commission est mandatée par Coordination SUD pour formuler les positions que prend le collectif lors des principaux rendez-vous institutionnels traitant de l'agriculture et de l'alimentation.

Cette note a été rédigée par
Maureen Jorand, CCFD-Terre Solidaire



Les notes de la C2A sont réalisées avec le soutien de l'AFD.

Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.

